



# AVIS DE CONCOURS

## avis n°155

### **Type de prestations :**

Marché public de MAITRISE D'OEUVRE

Catégorie de service : 12

### **Identification de pouvoir adjudicateur :**

- **Catégorie :** Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional de Camargue

- **Activités principales :** Services généraux des Administrations publiques

- **Identification et adresse :**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Camargue

Mas du Pont de Rousty

13200 ARLES

Téléphone : 04.90.97.10.40

Fax : 04.90.97.12.07

- **Adresse Internet:** [www.parc-camargue.fr](http://www.parc-camargue.fr)

### **Objet du concours :**

La première tranche de travaux de rénovation du Musée de la Camargue a été inaugurée dans le cadre de Marseille Provence 2013. La deuxième tranche est lancée afin de doter le musée d'une extension. A l'intérieur de laquelle se situeront l'accueil billetterie, la librairie/boutique, la salle d'exposition temporaire et les sanitaires publics.

### **Intitulé attribué au concours :**

Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction de l'extension du Musée de la Camargue (Tranche 2- extension - 2015-2016)

### **Caractéristiques principales :**

Marché de maîtrise d'œuvre à l'issue d'un concours restreint d'architecture et d'ingénierie sur ESQUISSE (ESQ) avec un candidat seul, pluridisciplinaire ou un groupement solidaire. Le mandataire sera obligatoirement l'architecte.

La mission qui sera confiée comprendra une mission de base au sens de la loi MOP et des missions complémentaires. La mission recouvre les visas. + Mission OPC.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'extension du Musée de la Camargue est de 562 500 euros HT, soit 675 000 € TTC

Le marché est traité à prix unitaire et ferme.

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

Il est précisé que le pouvoir adjudicateur n'autorise pas la présentation de variantes dans le cadre de la consultation. Les offres variantes seront donc irrecevables et éliminées sans être examinées.

La consultation ne comporte pas d'option au sens du droit national.

Option au sens du droit communautaire :

- possibilité en cours d'exécution du marché de recourir à des avenants.

La date prévisionnelle du début des prestations est fixée au 1er février 2015.

Le marché sera conclu pour une durée de 3 ans (garantie de parfait achèvement comprise), à compter de l'émission de l'ordre de service. Livraison impérative à la rentrée de septembre 2016.

**Lieu d'exécution du marché :**

Musée de la Camargue

Mas du Pont de Rousty

DR 570

13200 Arles

**Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) :** 71000000, 71221000, 71400000:

**III. Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique :**

**Pièces à fournir au titre de la candidature :**

A/ Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus aux articles 43, 44 et 45 du Code des marchés publics devront être fournis :

- Une lettre de candidature unique (DC1 ou équivalent) présentée et faisant apparaître la composition du groupement signée par le mandataire et par chaque membre du groupement.
- Les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ;
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : [http://www.economie.gouv.fr/directions\\_services/daj/marches\\_publics/formulaires/DC/daj\\_dc.htm](http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm))
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée du candidat pour justifier qu'il respecte les conditions prévues par l'article 43 du code des marchés publics (télécharger et signer la déclaration sur l'honneur type contenue dans l'imprimé DC2) ;
- Un document présentant le chiffre d'affaire global de chaque membre du groupement sur les trois derniers exercices disponibles (DC2 ou équivalent)
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels (déclaration à produire en annexe du formulaire DC2, si celui-ci est demandé par l'acheteur public).

B/ un dossier permettant d'apprécier les moyens humains et financiers pour chaque candidat comprenant :

- Les documents permettant d'apprécier la qualité des intervenants (CV, diplômes et qualifications, documents attestant de l'inscription à l'ordre des architectes ou équivalent pour les candidats étrangers)
- Un document présentant le chiffre d'affaire global de chaque membre du groupement sur les trois derniers exercices disponibles (DC2 ou équivalent)

- Pour les cotraitants une liste de références s'approchant de la thématique du programme, précisant le maître d'ouvrage, l'objet de la mission, le rôle tenu par le candidat et la date de réalisation.
- Un dossier de références pour chaque membre du groupement comprenant :  
une liste de 3 références pour chacun des membres du groupement, dont les caractéristiques sont équivalentes aux prestations faisant l'objet du marché. Chacune de ces références précisera : le nom du maître d'ouvrage, l'importance, la complexité de l'opération, l'année de sa réalisation et la mission réellement effectuée. **Certaines d'entre elles seront illustrées sous forme d'une affiche composée de 2 formats A3.** A cet effet, les candidats utiliseront le cadre type prévu en fin de l'AAPC. Les références présentées par les architectes doivent correspondre à des œuvres dont ils maîtrisent la propriété intellectuelle (architecture mandataire ou architecte associé).
- Note de motivation exposant les motifs de l'intérêt de l'équipe candidate porte à l'opération. Cette note n'excédera pas 2 pages de format A4 et exposera notamment les modalités d'organisation proposées par le groupement pour son fonctionnement interne, pour les relations avec la maîtrise d'ouvrage pour l'exécution de la mission en phase chantier.

**Critères de sélection des participants :**

La sélection des candidatures se fera selon les critères des capacités professionnelles, techniques et financières des groupements solidaires et en particulier :

- Garanties professionnelles et financières présentées par chaque candidat ;
- Compétences et qualité des références des membres du groupement en matière d'opérations équivalentes et en démarche environnementale ;
- Adéquation entre les compétences et la pertinence du groupement solidaire et les exigences du maître d'ouvrage ;
- pertinence de l'organisation proposée pour le fonctionnement interne du groupement solidaire, les relations avec le maître d'ouvrage, l'exécution de la mission en phase chantier ;

**Participation réservée à une profession particulière :**

Cet appel à candidatures est ouvert à des candidats se présentant à titre individuel ou sous la forme d'un groupement solidaire ayant les compétences suivantes :

Les membres du groupement auront obligatoirement une technicité dans chacun des domaines de compétence suivants :

- Architecture, inscrit à l'ordre des architectes ou équivalent pour les candidats non établis en France
- Acoustique
- Conception lumière
- Multimédia
- Graphisme
- Ingénierie : structures, fluides, courants forts et faibles, eau et assainissement, économie de la construction
- Qualité environnementale du bâtiment
- Coordination SSI

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant **En qualité de mandataire de plusieurs groupements.**

Ne peuvent participer à ce concours ainsi qu'aux missions de maîtrise d'œuvre, directement ou indirectement, les personnes ayant pris part à l'organisation et au déroulement du concours, les membres de leur famille (descendants, ascendants et leurs collatéraux), leurs préposés, leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.

Les membres du jury ne pourront en aucun cas participer aux missions confiées au lauréat du concours.

#### **IV. Procédure :**

##### **Type de concours :**

Concours restreint sur esquisse. Nombre envisagé de participants : nombre maximal 3.

##### **Critères d'évaluation des projets :**

Les critères d'évaluation des projets seront mentionnés dans le règlement du concours.

- Qualité architecturale, qualité paysagère et cohérence de l'insertion dans l'environnement paysager
- Qualité de la prise en compte des impératifs environnementaux et respect de la performance BBC tant sur le plan global que sur le type de matériaux et les solutions techniques proposées
- Respect de l'enveloppe financière affectée aux travaux, crédibilité financière du projet et coûts induits en maintenance et fonctionnement du projet.

Ils concernent la phase deux du concours et ne s'appliqueront qu'aux candidats admis à présenter un offre.

**Date limite de réception des offres :** 05 janvier 2015 à 16 heures.

##### **Récompenses et jury :**

Une prime sera attribuée : OUI.

Prime de 3000 € TTC = au montant estimé des études à effectuer par les candidats

##### **Détail des paiements à verser à tous les participants :**

Chaque groupement qui remettra une prestation conforme au Règlement de la Consultation, percevra une indemnité forfaitaire de 2 412 € HT soit 3 000 € TTC, si les prestations remises sont complètes.

Le pouvoir adjudicateur pourra, sur proposition du jury, décider de réduire ou supprimer la prime d'un concurrent dont les prestations ne seraient pas conformes au règlement de la consultation, ou ne répondrait pas de manière sérieuse aux besoins, exigences et contraintes de l'opération.

##### **Contrats faisant suite au concours :**

Oui. Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours.

**La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :** NON.

##### **Noms des membres du jury sélectionnés :**

A ce jour, les membres du jury de concours sont en cours de désignation.

#### **V. Renseignements complémentaires :**

**Ce concours s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires :** oui.

Le financement sera assuré par subventions et emprunt.  
Paiement à échéance de 30 jours, suivant les règles de la comptabilité publique.

**Lieu de retrait du dossier :**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Camargue  
Mas du Pont de Rousty  
13200 ARLES  
Téléphone : 04.90.97.10.40  
[mpublic@parc-camargue.fr](mailto:mpublic@parc-camargue.fr)


**Renseignements complémentaires :**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats feront parvenir 6 jours avant la date limite de réception des offres une demande écrite à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Camargue  
Mas du Pont de Rousty  
13200 ARLES  
Téléphone : 04.90.97.10.40  
[mpublic@parc-camargue.fr](mailto:mpublic@parc-camargue.fr)

Une réponse sera alors adressée, par écrit (mail, fax, courrier) à tous les opérateurs économiques ayant retiré le dossier 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.  
Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Instance chargée des procédures de recours :**

 Tribunal Administratif de Marseille  
22,24 rue Breteuil  
13006 Marseille

**Date d'envoi de l'avis à la publication chargé de l'insertion :**

**Numéro d'insertion BOAMP :**

# CADRE TYPE D'AFFICHE

Identification du candidat (5 cm x 10 cm)	Moyens du candidat Principales références (4 ou 5) (5 cm x 27 cm)	Numéro d'ordre (5 x 5)
---	---	------------------------------

Format A3

Présentation libre de références sous forme de photos,  
de plans, de dessins, de résumés graphiques, de textes, etc.

Format A3

Rappel  
n° d'ordre